COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE ÉCRITE

2026

Pauline AMARD, Alex AMIOTTE-SUCHET, Lancelot BENISTANT, Marie BRICARD, Émilie CHATILLON, Camille CLARON, Hadrien CLAUSSE, Valentine ERNÉ-HEINTZ, Sylvain LAURENS, Benjamin LEMOINE, Lucie MARIANI, Séverine MENGUY, Clémence MICHAUX, Anne-Sophie GUILHEM de POTHUAU, Théodore REGNIER, Dan de SAINT-GILLES, Vic SESSEGO, Hugo SUBTIL.

Durée : 6 heures

SUJET

L'emploi contre la pauvreté ?

Commentaires généraux

Le jury souhaite adresser ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des candidat·es, ainsi qu'à leurs enseignantes et enseignants, pour la qualité qui imprègne l'ensemble des compositions. Le jury a pu constater l'intérêt intellectuel avec lequel la plupart des candidat·es ont abordé la question des liens entre emploi et pauvreté, et leur capacité à mettre en rapport cette interrogation avec des éléments de l'actualité économique, sociale et politique. Malgré un certain nombre de copies demeurées inachevées faute de temps, dans la majorité des cas, les copies tentent de faire apparaître les éléments essentiels des documents, inséparables de la question posée.

Les notes finales sont le fruit d'une double évaluation par un correcteur économiste et un correcteur sociologue. Elles sont aussi le résultat d'une harmonisation finale et d'un étalonnage des copies sur une échelle complète de notation. Elles peuvent donc sembler rudes aux candidat·es. La logique du concours et le nombre limité de places ouvertes dans chaque établissement incitent les correcteurs à porter l'attention sur des critères qui ne sont pas uniquement formels mais aussi propres à l'esprit de l'épreuve. Ainsi, une composition de qualité, appréciable en fonction des références mobilisées en économie (ou en sociologie), peut être désavantagée si elle ne fait preuve d'aucune réflexion liée à l'autre discipline. L'équilibre des références entre l'économie et la sociologie revêt une importance capitale aux yeux des évaluateurs. Il convient de souligner qu'aucune copie soumise à la rigueur de cette double évaluation ne peut se voir octroyer plus de 4 points d'écart par chacun des correcteurs. Ceci signifie que, quelle que soit la discipline du correcteur, une attention particulière est accordée à la présence de cette double composante référentielle dans chaque copie corrigée.

L'intitulé du sujet était cette année : « *L'emploi contre la pauvreté ?* ». Le dossier documentaire contenait sept documents. Comme les années précédentes, les copies qui n'ont pas suffisamment défini les termes dans l'introduction se sont trouvées pénalisées, leur développement souffrant d'une imprécision dans le propos et les problématiques se révélant confuses. Il est donc important de rappeler aux candidat·es qu'une bonne problématique a vocation à n'être qu'une seule question et qu'elle a pour fonction d'introduire un fil conducteur. De même, les différentes parties annoncées doivent être intimement liées à cette problématique et le plan répond de façon organisée à la problématique annoncée. Le jury a constaté un certain déséquilibre structurel dans les copies : une première partie souvent très dense, tandis que les suivantes – et tout particulièrement la troisième partie et la conclusion – sont traitées de façon expéditive. Il importe de mieux gérer l'économie générale de la copie et de la terminer.

Malgré ces difficultés, les candidat·es ont dans l'ensemble plutôt bien réussi l'exercice. Sur 1 217 candidat·es inscrit·es, 1 132 copies ont été rendues et corrigées (85 absent·es), contre 1 092 copies en 2025 (1 167 candidat·es), 1 036 en 2024 (1 094 candidat·es) et 1 008 candidat·es en 2023.

La moyenne générale des notes attribuées est de 10 / 20 (contre 10,1 en 2025, 10,09 en 2024 et 10,12 en 2023). L'écart-type est de 3,46 (contre 3,3 en 2025 et 3,35 en 2024). Enfin, 17,6 % des copies (n = 199) ont obtenu la note de 14 ou plus (contre près de 17 % en 2025, n = 183, et 18 % en 2024, n = 194). 13 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 18, et 1 copie a obtenu la note de 20.

Comme chaque année, ce rapport propose une lecture et une analyse du sujet reposant sur l'évaluation croisée des copies par les membres du jury ainsi que sur les différentes réunions d'élaboration des sujets et d'harmonisation des critères de correction.

Ce rapport ne doit pas être considéré comme un modèle unique de corrigé. Ce qui est avant tout rassemblé ici, ce sont les attentes en matière de problématisation, en lien avec le programme de la filière B/L et des suggestions de développement. De toute évidence, il existait plusieurs possibilités de traiter le sujet et d'exploiter le contenu du dossier documentaire. Ce rapport énonce les perspectives de lecture attendues pour chaque document du dossier, comme les points de passage obligés repérés par les correcteurs.

Analyse et définition des termes du sujet

L'intitulé du sujet de cette année portait sur une question classique, qui figure au cœur du programme de la filière B/L. En économie, il mobilisait notamment la partie consacrée à l'analyse du marché du travail (offre de travail, chômage, politiques de l'emploi) ; en sociologie, les développements sur les instances et processus de socialisation (famille, école, travail) ; et, dans la partie « Objets communs aux sciences sociales », tou ce qui a trait aux inégalités, en particulier pauvreté, exclusion et justice sociale, redistribution, protection sociale.

Le caractère « classique » du sujet a eu pour effet, pour beaucoup de candidat·es, de stabiliser un plan standard, et les copies ont eu tendance à se ressembler. Une telle mobilisation des notions et références fondamentales du programme, lorsqu'elle était pertinente et bien articulée au sujet, a été valorisée. La différence s'est faite plutôt sur la précision des définitions, la qualité

de la lecture des documents, la richesse et la pertinence des références (l'originalité n'étant pas un atout en soi).

Les définitions des termes du sujet n'ont pas toujours été réalisées avec rigueur et trop de candidat·es ont repris à leur compte le sujet tel quel, sans faire preuve de réflexivité critique vis-à-vis de la formule.

Par exemple, les meilleures copies ne se sont pas contentées de montrer que l'emploi protège « plus ou moins » de la pauvreté. Elles ont plutôt interrogé les présupposés inhérents à la question posée : le double sens de « contre » (dans la formule « l'emploi contre la pauvreté »), la norme économique et sociale qui fait de l'emploi la voie privilégiée de sortie de la pauvreté et, enfin, les modalités avec lesquelles les politiques publiques fabriquent le problème de la pauvreté et catégorisent les pauvres. Il s'agissait de tenir cet ensemble, sans dériver vers les causes de la pauvreté ou des inégalités en général. C'est souvent dans la « troisième partie » que cette capacité à analyser sans dévier vers le normatif a départagé les copies.

Certaines copies ont confondu (et assimilé) emploi et salariat. Et ce alors que le terme d'emploi amenait précisément à questionner ses différentes formes : emploi salarié (CDI, CDD, intérim, contrats aidés, temps partiel…), emploi indépendant – dont le régime de l'auto-entrepreneur, qui fait l'objet du document 7 –, travail déclaré ou non déclaré. Peu de candidat·es ont pensé à cette dernière distinction par exemple, alors que le travail non déclaré constitue typiquement une forme d'emploi qui ne donne pas accès aux mêmes droits ni à la protection sociale.

L'emploi a parfois été appréhendé à travers le cadre restreint de l'emploi « en entreprise ». Rares étaient les copies qui ont rappelé la définition de l'emploi au sens du Bureau international du travail (soit le fait d'avoir effectué au moins une heure de travail rémunéré, en tant que salarié ou non, au cours d'une semaine de référence), ce qui est d'autant plus étonnant que beaucoup connaissaient celle du chômage (pourtant ici de moindre pertinence immédiate). Retenir une telle définition extensive a constitué une ressource précieuse et permis de comprendre qu'« avoir un emploi » ne dit rien, en soi, du volume d'heures travaillées ni du revenu qu'il procure. Il était possible par exemple de dissocier l'activité de travail de l'emploi comme forme institutionnelle, comme l'a montré la sociologue Marie-Anne Dujarier (notamment dans *Troubles dans le travail*, 2021), l'emploi étant un construit historique, associé à un statut, à des droits et à une protection sociale, tout particulièrement dans sa forme salariale (analysée par Robert Castel). Le document 7, à nouveau, invitait à réaffirmer que tout emploi ne va pas avec ce faisceau de garanties, comme c'est le cas de nombreux emplois indépendants (document 7).

Définitions : pauvreté et précarité

Si presque tous les candidat·es ont fait l'effort de définir la pauvreté, la définition est restée trop souvent sommaire. *A minima*, une ébauche de distinction entre pauvreté « monétaire », pauvreté « absolue » (un panier de biens jugé nécessaire) et pauvreté « relative » était attendue : en France et dans l'Union européenne, est pauvre une personne dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation) est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. La notion de « niveau de vie » pouvait être éclairante si précisée, de même que la différence entre revenu et salaire : le revenu ne se limite pas au salaire, et le revenu des retraités ne se limite pas à leur pension.

Les meilleures copies étaient celles qui faisaient preuve de réflexivité quant à la mesure des différents phénomènes. De facto, les conceptions de la pauvreté résultent de constructions statistiques, de conventions normatives et institutionnelles – choix du seuil, de l'unité d'observation (le ménage), etc. De même, il était bienvenu de multiplier les angles d'approche : analyser la pauvreté en termes de conditions de vie, de pauvreté subjective ou ressentie ou, enfin, distinguer entre la pauvreté économique et ses dimensions sociales (fragilisation des liens sociaux, disqualification, stigmatisation).

Les termes de précarité et d'exclusion ont trop souvent été utilisés comme des synonymes de pauvreté, mais sans être précisément définis. Nombreuses sont les copies qui utilisaient de façon interchangeable les termes « précarité » et « pauvreté » dans leur problématique et développement, sans plus d'explication. La notion de précarité est pourtant circonscrite : elle renvoie à l'incertitude et à l'instabilité des situations (d'emploi, de revenu, de logement), c'est-à-dire à un risque de pauvreté, et non à un état de pauvreté. Il paraissait nécessaire de se demander pourquoi les sociologues et économistes parlent d'un « précariat » ayant remplacé le salariat – qui désigne une déstabilisation de statuts auparavant stables, une vulnérabilité ou des formes de « désaffiliation » (Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*). De même, la catégorie de travailleur pauvre croise une caractéristique individuelle (être en emploi une partie significative de l'année) et une caractéristique du ménage (vivre dans un ménage pauvre). Un salarié faiblement rémunéré n'est pas nécessairement pauvre, et inversement.

Quelques copies ont pris le temps de réfléchir au terme « contre » de l'intitulé du sujet. L'emploi était ainsi analysé comme un moyen de contrer la pauvreté (de s'en protéger), mais la promesse d'emploi peut aussi être monnayée contre l'acceptation d'une dose de pauvreté - « l'emploi au prix de la pauvreté », selon la belle formule d'une des copies –, ou encore l'aide aux pauvres peut être conditionnée comme une contrepartie en emploi ou en activité (document

6). Le point d'interrogation invitait enfin à interroger la « norme », qui structure les politiques publiques depuis plusieurs décennies, selon laquelle l'emploi serait la voie privilégiée de sortie de la pauvreté.

Historicité

L'historicisation de la relation entre emploi et pauvreté (et de leurs définitions, conceptions, appréhensions) a été fortement appréciée. Une telle analyse dynamique permettait d'interroger les différentes modalités de l'intervention de l'État au cours de l'histoire mais en restant bien dans le registre du constat, c'est-à-dire sans dériver vers le normatif (et la note « policy »). Lorsque les copies mobilisaient la notion d'État-providence, il était nécessaire de rappeler le séquençage historique : la conception de l'emploi en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté est le résultat d'une construction institutionnelle et d'objectifs de politiques économiques, jamais totalement atteints, y compris pendant la période dite des Trente Glorieuses. La nostalgie de cette séquence historique affleurait parfois dans certaines copies : pourtant la pauvreté se réduit mais ne disparait pas pendant ces années.

Des classiques de l'économie politique, à l'instar de l'œuvre de Karl Polanyi (La Grande Transformation, 1944), sont venus judicieusement en appui du dégagement, par les copies, de configurations autour de l'institutionnalisation d'un marché du travail et, en retour, des mouvements de protection de la société. Beaucoup ont rappelé que le système de Speenhamland, instauré en 1795 pour complété les bas salaires, avait été aboli en 1834 au nom des thèses classiques de Malthis et Ricardo, selon lesquelles l'assistance décourage le travail, ce qui a construit le salaire en unique ressource du travailleur ; l'emploi étant dans ce cadre supposé suffire contre la pauvreté (quand bien même une pauvreté de masse s'abat, en réalité, sur les ouvriers).

Après la crise de 1929, un premier retournement s'amorce : la théorie keynésienne fait du chômage un phénomène involontaire et justifie l'intervention de l'État. Le plein-emploi devient un objectif public (rapports Beveridge de 1942 et 1944), et la Sécurité sociale, en 1945, attache à l'emploi salarié des droits financés par les cotisations. Ici, c'est l'emploi qui est censé protéger de la pauvreté par le salaire autant que par le statut qu'il confère. Avec les chocs pétroliers et la montée du chômage de masse, la problématisation dominante de l'emploi, en termes de politiques économiques, se recentre sur l'offre de travail, les incitations, et les politiques d'activation qui conditionnent davantage les aides à la reprise d'un emploi (documents 3, 5 et 6). La mobilisation historicisée des théories et des classiques permettait de relier des configurations de politique économique à une certaine conception du lien entre

emploi et pauvreté. Cela permettait de faire de l'économie et de la sociologie via l'histoire de notions et d'articulations entre plusieurs concepts, tout en évitant de verser dans le hors-sujet en cherchant à tout prix à mobiliser les classiques.

Le concept de « paupérisation » pouvait de même s'éclairer à travers l'histoire du salariat. La société salariale du XXe siècle s'est construite contre la situation du XIXème siècle, où le travail allait de pair avec paupérisme et exposition à la misère, au point que la « question sociale » des années 1830 est née du scandale d'une pauvreté qui frappe des travailleurs. Attacher un statut, un droit du travail, des cotisations et des assurances sociales, au contrat de travail a fourni une « propriété sociale » (une protection collective garantissant sécurité) à ceux qui ne possèdent ni patrimoine ni les moyens de production.

Avec le salariat, le travail passe de condition indigne à la matrice de l'intégration sociale, et « l'emploi stable » devient un rempart contre la pauvreté. À partir des années 1970, ce socle protecteur s'effrite via la multiplication des contrats courts et du temps partiel, la « déstabilisation des stables » pour reprendre les termes de Robert Castel, et l'installation dans la précarité de ceux qui n'ont jamais accédé à l'emploi protégé. La précarité, précisément historicisée, correspond ainsi à une « zone de vulnérabilité »: ce qui se défait, ce sont les sécurités attachées à l'emploi, et non d'abord le « niveau » des salaires.

De façon symétrique aux « Trentes Glorieuses », la période actuelle était parfois décrite comme marquée par une crise de l'emploi qui ne protégerait plus de la pauvreté. Ce diagnostic méritait d'être nuancé, au moins pour les diplômés (entre déclassés effectifs et « peur du déclassement » qui s'est diffusée y compris parmi les plus protégés, cf. les travaux d'Éric Maurin). La structure même du marché du travail français rend plus sensibles les difficultés du maintien des statuts protecteurs (CDI, fonction publique) et plus coûteuse, à tous niveaux, leur perte (et leur éventuelle récupération en période de récession), ce qui augmente l'inquiétude. Rapportée aux termes du sujet, une telle grille d'analyse invitait à repérer les groupes sociaux au sein desquels le diplôme constitue une protection, non seulement contre le chômage mais aussi vis-à-vis de revenus faibles – le risque de pauvreté « en emploi » tendant en effet à se concentrer sur les emplois moins qualifiés, discontinus et à temps partiel (document 4). D'autres travaux décrivent un déclassement, intergénérationnel ou scolaire, nettement marqué (Louis Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive*, 2006 ; *Camille Peugny, Le déclassement*, 2009). Un telle discussion académique permettait d'éviter l'écueil du diagnostic uniforme de la « crise de l'emploi », sans pour autant en nier la dégradation structurelle.

Il convient enfin de rappeler que les théories économiques doivent être contextualisées et un rappel bref des hypothèse(s) sous-jacente(s) doit être fait. Par exemple, les concepts et conclusions de la théorie néoclassique sont fréquemment repris sans mise en perspective sur ce qu'ils impliquent et présupposent en termes d'agence individuelle (des individus calculateurs atomisés) et de « stratégisme », bref de rationalité des comportements évoluant en apesanteur de toute structure économique, sociale et institutionnelle. Certains documents (notamment le document 3) invitaient d'ailleurs explicitement à prendre ses distances vis-à-vis des modèles d'arbitrage « travail-loisir » dans les processus et situations de recherche d'emploi qui supposent un individu isolé, décidant seul, connaissant l'intégralité des offres disponibles, comparant les coûts et bénéfices, et dont les décisions d'acceptation ou de refus d'emplois sont principalement issues de tels calculs et s'expliqueraient aussi par ceux-ci. De telles perspectives laissent dans l'ombre la structure qui configure l'espace des choix : l'état du marché du travail et les offres d'emploi accessibles et connues par les agents, les possibilités de déplacements, la santé, l'échelle du ménage pour la prise de décision, etc.

Enfin, il convient d'être vigilant vis-à-vis des jugements de valeur implicites que véhiculent certaines tournures comme « niveau de vie correct / convenable », « assistanat », « profiter des allocations »… Si ces termes ont leur place dans la copie c'est à titre de catégories du débat public, et non en tant que catégories analytiques.

Problématisation, plan et développement potentiel

Plusieurs candidat·es ont justement relevé un paradoxe pour construire leur problématique : pourquoi l'emploi est-il fragilisé comme protection contre la pauvreté, tout en restant nécessaire face à celle-ci ? Le **document 1** offrait une entrée particulièrement efficace : depuis le milieu des années 2010, le taux de chômage baisse alors que le taux de pauvreté augmente. Une accroche fondée sur cette divergence permettait de poser d'emblée la question des mutations de l'emploi (qualité, statut, volume d'heures) et celle des politiques publiques qui font de l'emploi « à tout prix » l'instrument privilégié de lutte contre la pauvreté.

Les développements qui basculaient vers une question dérivée comme « Les causes de la pauvreté », « La lutte contre la pauvreté » ou « Les inégalités » – pour elles-mêmes – étaient hors sujet. Chaque sous-partie devait s'efforcer d'être reliée aux deux notions-clés que constituaient l'emploi et la pauvreté. Il n'était pas rare que les plans qui proposaient une troisième partie traitant « des autres moyens de lutter contre la pauvreté que l'emploi »,

finissaient par s'écarter de cet objectif. Les sous-parties soutenant des raisonnements mécaniques du type « en augmentant le taux d'emploi, on augmente le PIB et donc on réduit la pauvreté » se sont avérées éloignées de l'esprit du dossier documentaire.

Le plan le plus fréquemment observé s'articulait ainsi : I. L'emploi protège en général contre la pauvreté ; II. L'emploi n'est pas toujours efficace contre la pauvreté, voire l'accentue ; III. Les politiques publiques parviennent-elles à faire de l'emploi un rempart contre la pauvreté ? Si ce plan était légitime, il a fréquemment conduit à une deuxième partie qui s'éloigne de l'emploi (les « nouvelles formes d'inégalités ») et à une troisième partie normative ou expédiée. Certains plans plus originaux sont restés mal maîtrisés : certaines copies commençaient, par exemple, par la fin (les politiques publiques) mais sans avoir établi au préalable le lien entre emploi et pauvreté. Dans le cadre d'un tel plan, la troisième partie s'est avérée déterminante, puisqu'il convenait de traiter cette question en restant dans le cadre des sciences sociales, c'est-à-dire sans tomber dans la prescription (en formulant soi-même des « solutions »). Il convenait au contraire de prendre pour objet les politiques publiques (et la prise en charge variable de cette normativité par les institutions à travers l'histoire) et la façon dont elles construisent le problème de l'emploi, de la pauvreté, comme de l'articulation entre ces deux problèmes.

Exemple de plan détaillé

Nous proposons ci-dessous un exemple de plan et de développement possibles.

Problématique : Face aux mutations récentes du travail, les emplois protègent-ils encore des formes économiques et sociales de la pauvreté ?

I. L'emploi est un vecteur de lutte contre les pauvretés économiques et sociales

I. 1. *L'emploi procure un revenu et, ce faisant, permet d'éviter la pauvreté et la précarité économique.* **Les documents 1 et 2** montrent la corrélation entre chômage et pauvreté et un taux de pauvreté plus faible pour les actifs en emploi que pour les chômeurs. L'emploi constitue une forme d'assurance pour les salariés, pendant et après la vie active, au sens de la théorie des contrats implicites (C. Azariadis, « Implicit Contracts and Underemployment Equilibria », *Journal of Political Economy*, 1975) où les salariés, avers au risque, se voient garantir un salaire stable (même quand la conjoncture se dégrade) en échange d'une rémunération moyenne un peu plus faible et où l'ajustement se fait alors par l'emploi (licenciements, gel des embauches) plutôt que par les salaires. L'ajustement se fait aussi par les garanties qui sont attachées à l'emploi – l'existence d'un SMIC, le droit à la protection sociale et l'ouverture de droits à la

retraite. L'emploi salarié peut également servir d'assurance pour les indépendants, par l'intermédiaire du conjoint salarié (**document 7**). Enfin la stabilité que permet l'emploi salarié offre une visibilité à long terme, tend à réduire l'incertitude et rend possible des formes de calcul sur la consommation, l'épargne ou l'emprunt et de lissage des revenus (on peut penser à la théorie du revenu permanent de Milton Friedman, *A Theory of the Consumption Function*, 1957, pour rendre compte du maintien de leur niveau de vie par certains ménages). À l'inverse, un emploi discontinu rend le revenu futur incertain et tend à empêcher un tel lissage, la baisse passagère de revenu pouvant se traduire par une situation de pauvreté.

I. 2. *L'emploi est un vecteur de lien social, dans la mesure où il peut aller de pair avec la protection et la reconnaissance*. Il peut prémunir contre un déficit de ressources sociales et de liens. Dans les sociétés modernes, la cohésion repose sur la différenciation des individus et la spécialisation des tâches qui rend chacun complémentaire des autres (É. Durkheim, *De la division du travail social*, 1893) : occuper un emploi revient à occuper une place dans ce réseau d'interdépendances et, a contrario, en être privé, revient à s'en trouver détaché et à souffrir d'un défaut d'intégration. L'emploi, en tant que support d'un lien, protège mais permet la reconnaissance par les autres (Serge Paugam, *Le lien social*, 2008) de sa participation (socialisation, contribution, cotisation et participation à la solidarité nationale, etc.). Le revenu tiré de l'emploi donne en outre accès à la consommation et à travers elle aux pratiques normées qui marquent l'appartenance à un groupe social. À l'inverse, la privation d'emploi désorganise le rapport au temps, réduit la participation à la vie sociale (la fermeture d'une usine fait que la vie sociale se rétracte et que les repères temporels s'affaissent ; Marie Jahoda, Paul Lazarsfeld et Hans Zeisel, *Les chômeurs de Marienthal*, 1933).

I. 3. *Ces effets justifient la stimulation de l'emploi par les politiques publiques*. L'objectif d'augmentation du taux d'emploi est conçu comme un moyen de réduire la pauvreté. La préférence des pouvoirs publics pour l'emploi, quelle que soit sa qualité (« mieux vaut un mauvais emploi que pas d'emploi »), justifie les politiques d'activation. Le chômeur, supposé rationnel, dans la théorie du Job Search, est censé comparer le bénéfice qu'il attend d'une prolongation de sa recherche d'emploi (la possibilité de trouver une meilleure offre) au coût du refus d'une offre (le revenu auquel il renonce, l'incertitude de trouver mieux). Les modèles d'arbitrage travail-loisir (revenu perçu sans travailler, allocation chômage ou minimum social) posent l'existence d'un « salaire de réserve », un salaire minimal en dessous duquel les individus préfèrent continuer leur recherche d'emploi (George J. Stigler, « Information in the

Labor Market », 1962). Ces cadres théoriques servent de socle justificatoire aux politiques de diminution et de conditionnement des indemnités et des aides pour inciter à la reprise d'emploi.

II. Mais les évolutions récentes de l'emploi remettent en cause ce pouvoir protecteur et intégrateur

II. 1. *Si l'emploi évite la grande pauvreté, ses mutations ne protègent plus nécessairement de la précarité économique*

L'emploi de qualité devient rare, le marché du travail est segmenté entre un marché composé d'emplois stables, bien rémunérés et offrant des perspectives de carrière (« primaire »), et un marché d'emplois instables, courts et faiblement rémunérés (« secondaire ») ; entre ces marchés la mobilité est analysée comme réduite (Peter Doeringer et Michael Piore, *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, 1971). Dans cette perspective, la compétition pour l'accès aux emplois de qualité tournant à l'avantage des salariés déjà en place (qui disposent de moyens de pression, liés au coût, pour l'employeur, de leur remplacement), l'embauche est « rationnée ». Le marché du travail se polarise – raréfaction des emplois intermédiaires au profit des emplois très qualifiés et des emplois peu qualifiés – et surtout la flexibilité de l'emploi se présente comme une solution pour le patronat afin d'ajuster le volume de main-d'œuvre (contrats courts, intérim) ou d'adapter l'organisation du travail (horaires, polyvalence). **Le document 4** montre que les salariés durablement à bas revenus salariaux sont surreprésentés en CDD, en intérim et à temps partiel. Les salariés autrefois protégés par un emploi stable se trouvent eux-mêmes exposés à l'instabilité ; mais ces mutations sont genrées : le temps partiel, souvent subi, concerne majoritairement des femmes, cantonnées à des emplois moins qualifiés et moins rémunérés que ceux des hommes (Margaret Maruani et Chantal Nicole-Drancourt, *Au labeur des dames*, 1989).

II. 2. *L'installation dans le chômage de longue durée remet en cause le pouvoir protecteur et intégrateur de l'emploi salarié.*

Le chômage présente un effet d'hystérèse : plus il dure, plus le capital humain des chômeurs se déprécie et plus il leur devient difficile de retrouver un emploi, si bien qu'un chômage d'abord conjoncturel qui dure quand la conjoncture s'améliore devient structurel et fonctionne comme une trappe à pauvreté (Olivier Blanchard et Lawrence Summers, « Hysteresis and the European Unemployment Problem », 1986). L'expérience du chômage de longue durée conduit les individus à redéfinir leur identité, en négociant le sens de leur situation avec les institutions et les catégories qui les désignent comme chômeurs (Didier Demazière, *Le chômage en crise ? La négociation des identités des chômeurs de longue durée*, 1992). Le passage par l'assistance s'inscrit, lui, dans une trajectoire par étapes au cours de

laquelle le statut social se dégrade (Serge Paugam, *La disqualification sociale*, 1991). « L'épreuve du chômage » (Dominique Schnapper, 1981), selon les ressources des individus, peut être vécue comme une perte totale d'identité, une période d'attente (pour ceux qui peuvent se projeter dans un emploi futur) ou une occasion d'autres activités par ceux qui disposent de ressources culturelles et sociales (« chômage inversé »). Les politiques d'activation produisent quant à elles des effets de stigmate : les personnes concernées par le statut d'allocataire souffrent éventuellement des images publiques dévalorisantes associées (la figure de l'assisté) et finissent par se percevoir elles-mêmes à travers cette identité démonétisée.

II. 3. *Ces évolutions favorisent la persistance et l'auto-renforcement de la pauvreté***.** Être pauvre, ou avoir des proches pauvres, accroît la probabilité de le devenir ou de le rester. Faute de ressources propres ou d'accès au crédit, les ménages pauvres ne peuvent réaliser des investissements pourtant rentables en éducation, en santé ou en logement : c'est la trappe à pauvreté au sens originel (**document 3**).

Les choix d'investissement en capital humain diffèrent en effet selon la classe sociale : pour les familles populaires, la poursuite d'études représente un coût relatif plus élevé et un bénéfice plus incertain, si bien que, à résultats scolaires égaux, leurs enfants investissent moins dans les études longues (Raymond Boudon, *L'inégalité des chances*, 1973). L'inflation des diplômes renforce cet écart : la hausse générale du niveau d'études dévalorise les diplômes les moins élevés, plus fréquents dans les milieux modestes, qui protègent alors moins contre les emplois instables et mal rémunérés. Les minima sociaux (RMI, puis RSA) maintiennent un lien avec la société et évitent la grande pauvreté, mais leur faible niveau rapporté au SMIC (**document 5**) ne permet pas d'en sortir.

III. Ces mutations posent la question du rôle des politiques publiques dans la manière de traiter les pauvres et les précaires

III. 1. *Les politiques publiques sont parfois davantage orientées vers le traitement social de la pauvreté que vers le retour à l'emploi.* On pouvait expliciter ici les différents modèles de traitement du chômage et de la pauvreté : modèle nordique, combinant prestations élevées et accompagnement intensif vers l'emploi ; modèle anglo-saxon, fondé sur des prestations faibles et ciblées ; modèle continental, où la protection repose surtout sur les droits ouverts par l'emploi et les cotisations. Selon les théories néoclassiques de la trappe à inactivité et de la recherche d'emploi, les minima sociaux seraient inefficaces, car ils élèvent le salaire de réserve et découragent la reprise d'emploi ; ils le seraient d'autant plus qu'une large part des personnes

éligibles n'y recourt pas (de l'ordre d'un tiers pour le RSA selon la DREES). Dans cette lecture, en garantissant un salaire minimum et une protection sociale, l'État organiserait une pénurie d'emplois préjudiciable aux moins qualifiés, ce qui l'obligerait à un traitement social du chômage (allocations chômage et minima sociaux qui, néanmoins, évitent aux personnes sans emploi de tomber dans le dénuement extrême). Ce traitement social génère cependant une stigmatisation de l'« assistanat » : la stigmatisation de l'inactivité redouble celle de la pauvreté, réactivant l'opposition historique entre « bons » pauvres, jugés incapables de travailler, et « mauvais » pauvres, jugés responsables de leur situation.

III. 2. *Les politiques de retour à l'emploi se concentrent sur l'activation des chômeurs, avec des résultats contrastés.* Construction du chômage et de la pauvreté s'analysaient comme des problèmes publics via le cadre dominant néoclassique qui présente les chômeurs comme des « assistés » volontaires. Parce qu'ils refusent des emplois dont le salaire est inférieur à leur salaire de réserve, il faudrait les « activer », en réduisant les aides et en renforçant leur recherche d'emploi (George J. Stigler, « Information in the Labor Market », 1962). Les résultats de ces politiques restent cependant limités : elles favorisent souvent l'emploi précaire et échouent à faire de l'emploi un rempart contre la pauvreté (**documents 1, 3 et 6**). On pouvait y voir une inspiration contemporaine à la fois des lois sur les pauvres, qui conditionnaient l'assistance à l'obligation de travailler (**document 5**), ainsi que de la responsabilisation des travailleurs, à qui il revient désormais d'entretenir leur propre « employabilité » (Luc Boltanski et Ève Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme, 1999).

III. 3. *Les politiques d'activation ne prennent pas toujours en compte la disponibilité des emplois.*

La courbe de Beveridge – reliant le taux de chômage au taux d'emplois vacants – rappelle que si le nombre d'emplois vacants est faible, pousser à l'activation des chômeurs ne crée pas d'emplois : la question est alors celle du stock d'emplois disponibles. Les théories de l'appariement, qui expliquent la coexistence de chômeurs et d'emplois vacants par les difficultés de rencontre entre offre et demande de travail, permettaient d'interpréter l'ambition de France Travail d'améliorer cette rencontre par le croisement des fichiers (**document 6**). En concentrant l'action publique sur le comportement des chômeurs (parcours de recherche d'emploi, obligations), le cadrage dominant tend à « individualiser » les situations de chômage : celui-ci est traité comme un problème d'incitation ou d'adaptation individuelle à l'offre d'emplois existante. Ce cadrage se fait au détriment de causalités macroéconomiques : lorsque les entreprises, faute de débouchés suffisants, ne créent pas assez d'emplois, une partie

du chômage s'explique par l'insuffisance de la demande de travail (chômage conjoncturel ou keynésien), qu'une activation peine à résorber. Plus largement, ce qu'on observe est le produit d'une transformation des conventions d'emploi : depuis une dizaine d'années (loi travail de 2016, ordonnances de 2017, réformes successives de l'assurance chômage, loi « pour le plein emploi » de 2023), le rapport à l'emploi s'individualise. La question de sciences sociales est alors celle des conditions collectives d'emploi et de ce qu'elles disent des classes sociales.

Commentaire des documents du corpus

D'une façon générale, certain·es candidat·es se contentent de reprendre la clé de lecture indiquée sous les tableaux statistiques, alors que le jury évalue la capacité à analyser l'ensemble des données et à sélectionner les plus pertinentes. L'interprétation et la lecture précises des données sont déterminantes et les correcteurs invitent à la plus grande vigilance, notamment à l'égard des notes et des champs indiqués sous les documents. Cette année, le corpus était moins long que l'an passé et l'ensemble des documents a été plus souvent exploité par les candidat·es, ce qui est attendu par le jury : dans la plupart des copies, aucun document n'est laissé de côté. Encore faut-il que les graphiques et tableaux ne soient pas cités « gratuitement » : il faut les lire, les expliquer et les relier à l'argument.

Document n° 1. Taux de chômage et taux de pauvreté en France, 1996-2023. Source : Insee. Graphique créé par les concepteurs du sujet

Interprétation attendue : Jusqu'au début des années 2010, taux de chômage et taux de pauvreté semblent évoluer de concert : quand l'un augmente, l'autre également. Ce n'est plus le cas à partir des années 2010, où taux de chômage et taux de pauvreté varient en sens inverse : le taux de chômage diminue globalement tandis que le taux de pauvreté augmente. On peut faire le rapprochement avec les diverses réformes de flexibilisation du marché du travail menées à partir de 2015 : loi relative au travail dite « El Khomri » (2016), ordonnances de 2017. On pouvait souligner que le taux de chômage présenté ici ne mesure que les chômeurs au sens du BIT. Même si cet indicateur baisse depuis 2015, les candidat·es les mieux informé·es ont pu relativiser ce constat en rappelant les modalités de mesure statistique du chômage et l'existence d'un halo autour du chômage, dont les effectifs ont augmenté depuis le début des années 2000.

Points de vigilance : Trop de candidat·es ne maîtrisent pas les différences entre corrélation positive, corrélation négative et absence de corrélation, et ne peuvent donc les distinguer dans des documents statistiques. Certaines copies soutiennent ainsi que « taux de chômage et taux de pauvreté ne sont plus corrélés à partir de 2015 ». Cette assertion est fausse : la corrélation, positive entre 1996 et 2015, devient négative ensuite. Rappelons en outre qu'une corrélation n'établit pas une causalité. On trouve des confusions dommageables entre pourcentages et points de pourcentage. Trop de candidat·es n'ont pas utilisé ce document, ou très rapidement, et n'ont pas saisi l'occasion qu'il offrait de donner une interprétation dynamique du sujet. Il est paradoxal que les accroches évoquant la phrase présidentielle « je traverse la rue, je vous trouve du travail » (2018) soient légion, alors que les réformes du marché du travail depuis 2016 sont rarement mobilisées pour interpréter ce document.

Document n° 2. Niveau de vie et taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon le statut d'activité en France en 2023

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2023.

Interprétation attendue : les inactifs âgés de 18 ans ou plus ont un niveau de vie médian inférieur à celui des personnes en emploi, ainsi qu'un taux de pauvreté plus élevé. Parmi les inactifs, ce sont les inactifs qui ne sont pas retraités qui ont le taux de pauvreté le plus élevé et le niveau de vie médian le plus faible ; ils représentent près d'une personne sur dix. Parmi les actifs, les chômeurs sont dans une situation comparable à celle de ces autres inactifs, tandis que les salariés sont mieux protégés de la pauvreté que les indépendants. Leurs niveaux de vie médians sont pourtant proches, ce qui est un indice de la plus grande dispersion des revenus des indépendants. Enfin, les enfants de moins de 18 ans, qui, dans leur grande majorité, ne sont pas en âge de travailler, ont un taux de pauvreté élevé, plus de deux fois supérieur à celui des actifs en emploi, ce qui tient probablement à l'importance de la pauvreté dans les familles monoparentales. La pauvreté se mesure en effet à l'échelle du ménage. Avoir – ou pouvoir avoir – un emploi, en particulier salarié, semble protéger de la pauvreté, sans pour autant constituer une garantie.

Points de vigilance : La note de lecture est parfois mal comprise, par exemple : « selon l'Insee, si les chômeurs représentent au seuil de 60 % du revenu médian 3,5 % de la population, 36,1 % d'entre eux possèdent un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté ».

Erreur de lecture : « sur 100 personnes pauvres, environ 19 sont indépendantes ». Le taux de pauvreté se lit au sein de chaque catégorie : il s'agit de la part de pauvres parmi les indépendants, et non de la part des indépendants parmi les pauvres. La ligne « actifs » est parfois comparée à celle des « inactifs » pour démontrer que l'emploi prémunit contre la pauvreté. C'est doublement problématique : cela revient à confondre actifs et actifs en emploi, et à effacer les différences de situation entre les inactifs (retraités, étudiants, autres inactifs).

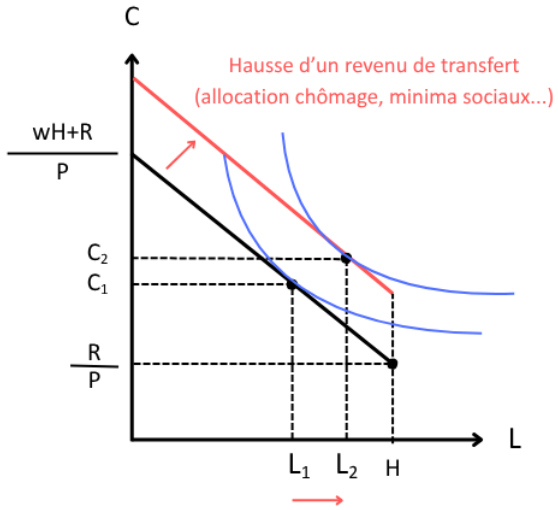
Document n° 3. « Inciter ou redistribuer : le contresens de la trappe à pauvreté »

Source : d'après Guillaume Allègre, Comment verser de l'argent aux pauvres ? Dépasser les dilemmes de la justice sociale, PUF, 2024, pp. 104-108.

Interprétation attendue **:** *Concept clé : la trappe à pauvreté.* Le document revient sur les mutations progressives du traitement de la pauvreté des inactifs depuis la création du RMI. La politique d'accompagnement des inactifs serait passée d'une logique de redistribution, visant à assurer un revenu minimal protégeant de la grande pauvreté, à une logique d'incitation et d'activation de l'allocataire, visant à assurer un retour rapide à l'emploi, indépendamment de sa qualité. D'après une littérature économique d'inspiration néoclassique, le RMI aurait engendré des effets de trappe à inactivité et à pauvreté : les allocations seraient suffisamment élevées pour que l'allocataire ne soit pas incité à reprendre un emploi, ce qui le maintiendrait dans l'inactivité et la pauvreté. En s'appuyant sur le modèle néoclassique de l'offre de travail, il était possible de représenter graphiquement cette situation (voir ci-contre) : le modèle prédit qu'une hausse des minima sociaux de type RMI ou RSA peut conduire l'agent rationnel à accroître son temps de loisir au détriment de son temps de travail. Le document montre cependant que le SMIC à temps plein était, pour le législateur, la norme de reprise d'emploi : le RMI avait été fixé à un niveau suffisamment bas pour que l'emploi reste plus rémunérateur, si bien qu'il n'y avait pas de trappe au regard de cette norme. Le problème d'arbitrage et de trappe à inactivité ne se pose que s'il existe des offres d'emploi, notamment à temps partiel, auxquelles l'allocataire peut répondre et qu'il refuse effectivement. Le document rappelle enfin que « la trappe à pauvreté dans son sens originel désigne toutes les situations où les ménages pourraient faire des investissements rentables en termes d'éducation, santé, logement, entrepreneuriat, etc., mais ne les font pas par manque de ressources propres ou par manque d'accès à des emprunts à taux faible ». Cette définition s'oppose à celle de la trappe produite

par des allocations trop élevées, qui, selon l'auteur, « n'est pas une vraie trappe » : la trappe tient à la pauvreté elle-même, selon des mécanismes d'autorenforcement.

Exemple de schéma extrait d'une copie : *l'effet d'un revenu de transfert sur l'arbitrage travail-loisir (modèle néoclassique d'offre de travail).*



Contrainte temporelle :
H = T + L avec T le temps de travail, L le temps de loisir et H le temps disponible
Contrainte budgétaire :
wL + R = PC avec w le salaire nominal, R un revenu de transfert, C un panier de consommation et P le prix

Points de vigilance : Plusieurs copies ont pris le document à contresens, en y lisant une validation de la thèse de l'« assistanat » et de la trappe à inactivité, voire en reprenant des jugements de valeur sur les allocataires ; ce contresens a été sanctionné.

Document n° 4. Caractéristiques des salariés à bas revenus salariaux en France en 2019

Source : Insee, panel Tous salariés 2010-2019, traitements Dares.

Interprétation attendue : Les salariés durablement à bas revenus salariaux occupent des emplois plus précaires que l'ensemble des salariés du privé : ils sont moins souvent en CDI (un peu plus de la moitié d'entre eux tout de même, contre plus de huit sur dix pour l'ensemble), plus souvent à temps partiel et plus souvent salariés une partie de l'année seulement.

Ces situations relèvent souvent d'un emploi « faute de mieux » et renvoient au concept de halo du chômage. Le champ du document devait être relevé : il ne retient que des salariés dont le salaire horaire est d'au moins 0,8 SMIC et dont la durée de salariat est d'au moins un mois et

de 152 heures dans l'année. Les bas revenus salariaux tiennent donc moins au niveau du salaire horaire qu'au volume de travail sur l'année. Le document se prêtait à une analyse intéressante en termes de segmentation du marché du travail entre un marché primaire d'emplois stables et un marché secondaire d'emplois instables (Peter Doeringer et Michael Piore, *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, 1971).

Points de vigilance :

- Erreur d'interprétation fréquente : plusieurs copies lisent que 52,9 % des salariés à bas revenus sont en CDI et 22,5 % en CDD, et en concluent qu'il y aurait « plus de chances d'être pauvre en CDI », sans comparer avec la colonne voisine. C'est la comparaison entre les deux colonnes qui importe : 52,9 % de CDI parmi les bas revenus salariaux, contre 82,6 % parmi l'ensemble des salariés du privé.

- Erreur de lecture : « parmi les 71,1 % des salariés du privé, 32,2 % sont en situation de bas salaire ». Les deux chiffres ne se lisent pas l'un par rapport à l'autre : 32,2 % est la part des salariés présents toute l'année parmi les salariés à bas revenus, et 71,1 % la même part parmi l'ensemble des salariés du privé.

Document n° 5. Montant maximal de l'AAH et de l'ASPA, et montant forfaitaire du RMI (puis du RSA) en % du SMIC net à temps plein, 1990-2022

Source : Guillaume Allègre, « Les nouvelles lois sur les pauvres (1989-2023). L'injonction au travail, au risque de la pauvreté ? », working paper, 2024.

Interprétation attendue : Des années 1990 à la fin des années 2000, tous les minima sociaux diminuent rapportés au SMIC, y compris ceux dont les bénéficiaires ne sont pas censés retourner à l'emploi (AAH, ASPA). Dans les années 2010-2020, l'AAH et l'ASPA font l'objet d'une revalorisation nette, sans retrouver leur niveau de départ, ce qui n'est pas le cas du RSA. Tous ces minima restent en dessous du seuil de pauvreté : lorsqu'on ne peut pas occuper d'emploi, on semble condamné à être pauvre, mais la situation est nettement plus défavorable pour ceux qui ne sont pas reconnus inaptes au travail, puisque le RSA représente environ 35 % du SMIC, contre plus de 55 % pour l'AAH.

Points de vigilance : Certaines copies ont expliqué le décrochage du RSA par une baisse des cotisations, confondant la logique d'assistance, dont relève ce minimum non contributif financé

par l'impôt, avec la logique d'assurance, propre aux prestations ouvertes par l'emploi et financées par les cotisations.

Document n° 6. Politiques d'activation des chômeurs

Source : Nicolas Duvoux, « Responsabiliser pour mieux exclure », Délibérée, n° 22, 2024, pp. 6-12.

Interprétation attendue : Le texte invitait à une **analyse sociologique de l'action publique**. L'auteur dresse le constat que de nombreux allocataires sont peu ou mal accompagnés, et la persistance dans le RSA va de pair avec l'ancienneté dans le dispositif (DREES, 2023). Mais les réponses des gouvernements qui consistent à promouvoir l'emploi « quelles qu'en soient les conditions » (en considérant qu'il existe une offre de travail non pourvue) témoignent d'un décalage avec la réalité des situations. L'extrait propose une critique de la loi « pour le plein emploi » de 2023 et, plus largement, de la dénonciation de l'« assistanat », selon laquelle les minima sociaux devraient avoir une contrepartie en activité. Cette exigence fait porter sur les bénéficiaires un jugement (et un soupçon) sur leur moralité. L'instauration de contreparties mêle des éléments modernes (systèmes d'information, accompagnement individualisé) et anciens (contrôles, sanctions, stigmatisation) et confine à la culpabilisation.

Points de vigilance : certaines copies ont repris à leur compte la rhétorique de l'« assistanat » que le document met pourtant à distance ; d'autres en ont fait une lecture exclusivement militante, sans analyse.

Document n° 7. Les conditions de travail des auto-entrepreneurs

Source : Sarah Abdelnour, Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité, PUF, 2017.

Interprétation attendue : Le régime de l'auto-entrepreneur (créé par la loi de modernisation de l'économie de 2008) est présenté par ses promoteurs comme une voie de création d'emploi et de sortie du chômage. Sarah Abdelnour montre que les revenus qu'il procure sont faibles.

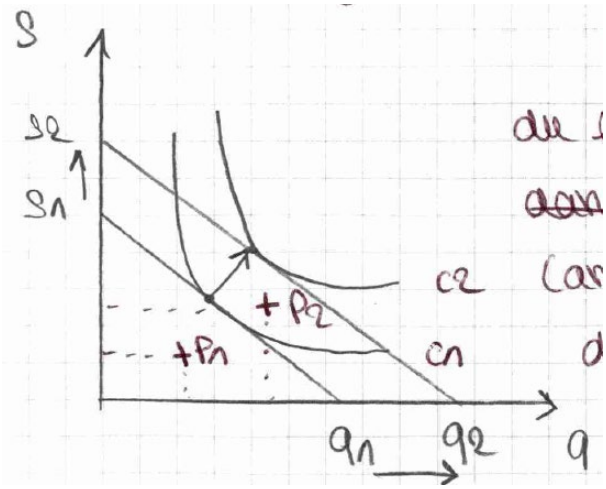
L'autrice montrait d'abord un **enjeu de mesure** : un tiers des auto-entrepreneurs sont des chômeurs qui, une fois inscrits, sortent de la catégorie A des demandeurs d'emploi. Le document permettait ainsi de nuancer la baisse du chômage observée dans le document 1, en montrant que l'emploi au sens statistique peut recouvrir des activités très peu rémunératrices, et de rapprocher ce résultat du taux de pauvreté élevé des indépendants (document 2). Ensuite, l'auto-entrepreneuriat **repose largement sur le système salarial** : les enquêtés font face à la

variabilité de leurs revenus grâce au salariat stable de leur conjoint, qui joue un « rôle d'assurance », et bénéficient d'avantages hérités du salariat (logement patronal). Le document permettait ainsi de réintroduire le ménage, la famille et le genre dans l'analyse – trop de copies raisonnent sur un individu isolé, à la manière d'un *homo œconomicus*.

Points de vigilance : Le document a souvent été réduit à une illustration de la précarité, sans exploitation de ses chiffres ni de son apport sur la mesure du chômage ; le passage sur les solidarités familiales a rarement été relevé.

Usage des graphiques

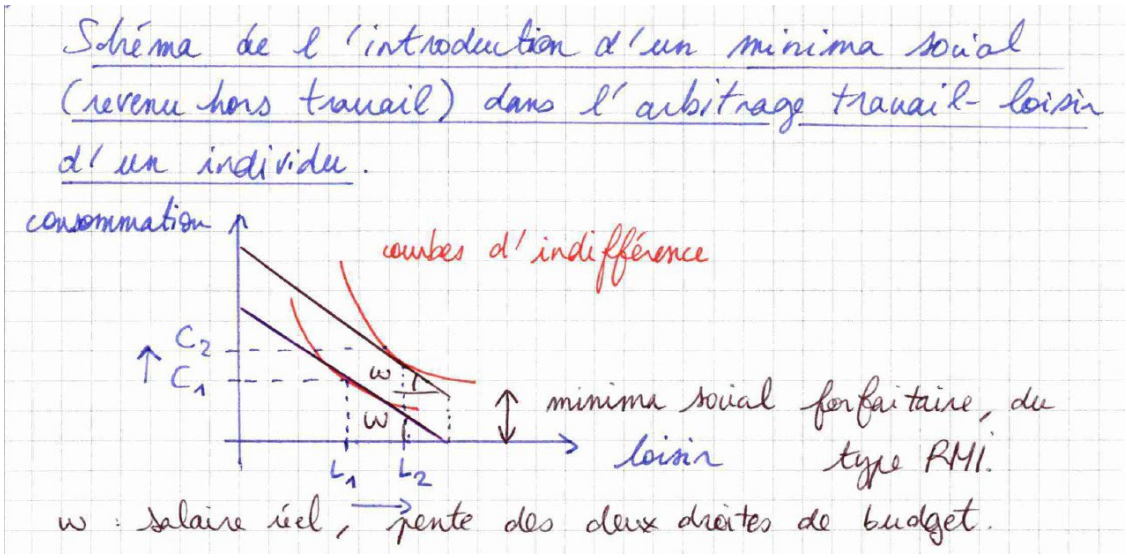
Les graphiques de microéconomie du consommateur (équilibre du consommateur) apportent généralement peu au propos : plus le revenu est élevé, plus l'utilité est grande, et il n'est pas besoin d'un graphique pour le comprendre. Le seul graphique de ce type véritablement utile représentait le passage d'un équilibre sans revenu du travail à un équilibre avec revenu du travail (déplacement de la contrainte budgétaire, en lien avec la courbe d'Engel), comme dans l'exemple ci-dessous.



Exemple de copie : déplacement de l'équilibre du consommateur sous l'effet d'une hausse du revenu.

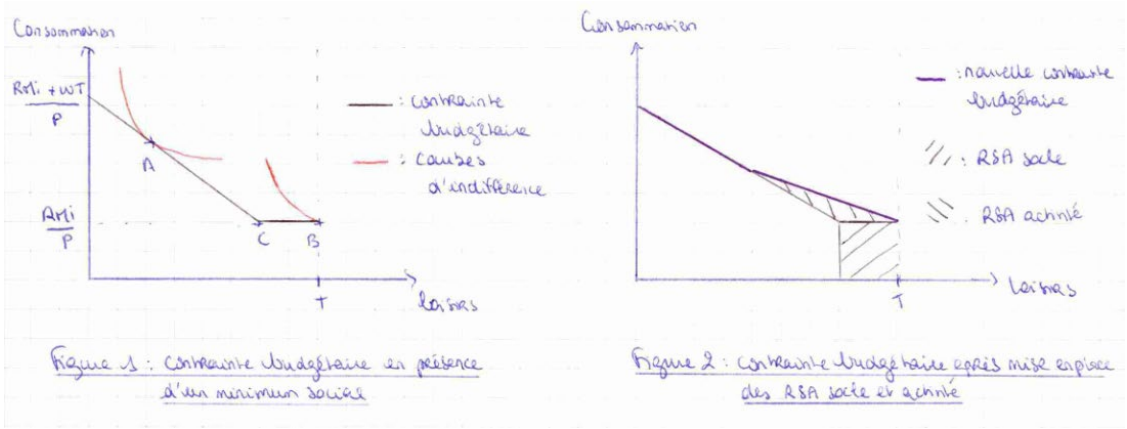
En revanche, les copies qui mobilisent plusieurs fois un même cadre d'analyse dans la démonstration – pour expliquer par exemple la différence entre RMI et RSA, ou pour montrer comment l'arbitrage travail-loisir est modifié par l'intervention publique – ont été bonifiées, car le graphique s'insère alors véritablement dans une démarche argumentée. Le graphique d'arbitrage travail-loisir a été très fréquemment tracé, mais comportait généralement des erreurs qui le rendaient inopérant. Voici un des (rares) graphiques corrects sur l'effet de

l'introduction d'un revenu de transfert sur l'arbitrage travail-loisir (il y manque idéalement les valeurs aux extrémités des droites de budget) :



Exemple de copie : introduction d'un minimum social forfaitaire dans l'arbitrage travail-loisir.

Et un exemple de comparaison réussie des contraintes budgétaires sous le RMI (allocation différentielle, segment horizontal) puis sous le RSA (socle et activité) :



Exemple de copie : contrainte budgétaire en présence d'un minimum social différentiel (RMI), puis après la mise en place du RSA socle et activité.

Remarques générales, notions et développements

Cette partie recense quelques références pertinentes et ajustées au sujet, pour l'essentiel non encore citées à ce stade, que les candidat·es ont mobilisées de façon variable. Elles sont assorties de quelques conseils pour en faire un meilleur usage.

Étonnamment, Émile Durkheim (solidarité mécanique et organique) est le grand absent des copies. Paul Lazarsfeld ne doit pas être cité seul : l'enquête sur *Les chômeurs de Marienthal* est une œuvre collective (Marie Jahoda, Paul Lazarsfeld et Hans Zeisel, 1933). La référence à Ambroise Croizat et à la création de la Sécurité sociale permettait d'historiciser le salariat : par la cotisation, la condition salariale passe d'une condition d'exploitation à un support de droits sociaux. Certaines copies ont mobilisé la littérature (Gervaise dans *L'Assommoir*, *Germinal*). Le genre est absent de beaucoup de copies alors que le temps partiel, les bas salaires et la monoparentalité en font une dimension centrale du sujet. Le propos est souvent « désincarné », comme s'il portait sur un individu isolé, alors que les copies qui ont travaillé la question du genre et des solidarités familiales proposent une approche plus riche du sujet. Le travail non déclaré n'a pas été suffisamment creusé. Le lien entre emploi et pauvreté pouvait aussi être abordé à travers le coût de la voiture et des déplacements (sociologie de l'environnement).

Le jury s'étonne surtout de la faible connaissance des politiques de l'emploi contemporaines et des grandes réformes, en particulier celles de l'assurance chômage, la loi travail et les lois Macron : elles ne sont quasiment jamais présentes dans les copies. Il ne s'agissait pas de faire de l'actualité pour elle-même, mais de les analyser comme le produit d'une transformation des conventions d'emploi. À l'inverse, l'amalgame entre RSA et allocations chômage est fréquent : il est indispensable de distinguer logique d'assurance et logique d'assistance.

Références pertinentes

Les références ci-dessous ont été mobilisées à bon escient dans les copies, ou auraient pu l'être utilement. On se concentre sur celles les moins citées dans le reste de ce rapport.

Économie

- Assar Lindbeck et Dennis Snower, « Wage Setting, Unemployment, and Insider-Outsider Relations », *American Economic Review*, 1986 : le marché du travail est segmenté entre les *insiders*, déjà en poste, et les *outsiders*, en recherche d'emploi. Les *insiders* disposent de moyens de pression leur permettant de freiner l'embauche des *outsiders*, qu'ils perçoivent comme des concurrents. Connaissant ce coût de rotation, les employeurs rationnent leurs embauches et favorisent les promotions internes, ce qui alimente un chômage involontaire facteur de pauvreté.

- Peter Doeringer et Michael Piore, *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, 1971 : le marché du travail est segmenté entre un marché primaire (emplois stables, bien rémunérés) et un marché secondaire (emplois précaires, courts et instables). Les candidat·es ont souvent mobilisé ces notions pour montrer que les emplois ne protègent pas de la même manière de la pauvreté selon le segment occupé ; elles permettaient une analyse intéressante du document 4.

- Antoine Bozio et al., « Objectif "plein-emploi" : pourquoi et comment ? », *Focus du CAE*, mars 2025 : pour situer l'objectif de plein-emploi dans le débat économique contemporain.

- Clément Carbonnier, *Toujours moins ! L'obsession du coût du travail ou l'impasse stratégique du capitalisme français*, 2025 : Une critique des politiques d'allègement du coût du travail sur les bas salaires, qui peuvent favoriser les emplois peu qualifiés et peu rémunérés.

- Laurent Cordonnier, *Pas de pitié pour les gueux*, 2000 : une critique des théories qui imputent le chômage aux comportements des chômeurs eux-mêmes.

Sociologie

- Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1893 : la notion de « solidarité organique » pouvait être mobilisée pour rappeler que, dans les sociétés contemporaines, l'emploi et la spécialisation productive qui l'accompagne rendent les compétences professionnelles complémentaires entre elles. Les individus sont donc reliés aux autres par les spécificités de leur emploi dans le système productif.

- Serge Paugam, *Le lien social*, 2008 : Paugam est à l'origine d'une typologie des liens sociaux. Il était judicieux de mentionner que l'emploi est un lieu d'intégration sociale où se tisse un « lien de participation organique », en référence directe à la solidarité organique durkheimienne. Être en emploi offre à la fois la reconnaissance d'autrui (l'individu « compte pour » les autres par ses compétences professionnelles et sa place dans le processus productif) et une protection économique (il « compte sur » son emploi pour toucher régulièrement un salaire stable et se projeter dans l'avenir).

- Camille François, *De gré et de force. Comment l'État expulse les pauvres*, 2023 : comment les procédures d'expulsion de l'État et leur opérationnalisation (par les tribunaux, la préfecture, et les services sociaux) s'accompagnent d'un classement des locataires en situation d'impayé – entre ceux jugés de « bonne foi » et ceux considérés comme « mauvais payeurs ». Ce partage

permet à certains ménages d'obtenir des délais, des aides et un accompagnement au relogement (favorisant un certain « maintien ») ; quand ceux écartés de ce périmètre, effectivement expulsés, plongent dans l'instabilité complète, compromettant par exemple relogement, emploi et scolarité des enfants.

- Marlène Benquet, *Encaisser!*, 2013 ; François-Xavier Devetter et Julie Valentin, *Deux millions de travailleurs et des poussières. L'avenir des emplois du nettoyage dans une société juste*, 2021 : un ensemble de travaux qui montrent que les emplois peu rémunérés et à temps partiel des services sont très largement féminisés.

- Nicolas Jounin, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, 2008 ; Dominique Glaymann, *L'intérim*, 2007 : travaux qui analysent la sous-traitance, l'intérim et la précarité associée dans le bâtiment et l'industrie.

- Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, 2005 : étude qui décrit les effets de la disparition de l'emploi industriel sur les jeunes hommes des classes populaires rurales.

Conseils méthodologiques et remarques formelles sur les copies

Un grand nombre de candidat·es soulignent les titres d'articles et mettent entre guillemets les titres d'ouvrages, ce qui témoigne d'un effort de précision. S'il est positif que de nombreux candidat·es aient eu recours à des graphiques, le jury rappelle qu'il est impératif de nommer les axes, les courbes, les points de croisement entre les courbes et les axes, et d'*expliquer* le phénomène illustré : le schéma ne se suffit pas à lui-même. Le jury invite aussi les candidat·es à occuper l'espace de leur feuille : il ne faut pas hésiter à prendre le tiers d'une page pour dessiner proprement un graphique, lui donner un titre (qui ne soit pas un insignifiant « graphique n° 1 ») et le légender si besoin.

Certain·es candidat·es font des développements remarquables sans jouer le jeu des documents : ils se bornent à les citer, sans lecture chiffrée ni calcul, et la spécificité de l'épreuve n'est alors pas bien comprise. À l'inverse, une copie qui s'appuie uniquement sur le corpus documentaire, sans référence extérieure, est également pénalisée.

Certain·es candidat·es ne maîtrisent pas les bons réflexes formels de la dissertation et peinent à séparer clairement introduction, développement et conclusion. Il est conseillé d'utiliser à bon escient les sauts de ligne et les alinéas (voire des astérisques entre les trois

phases). Les candidat·es qui indiquent le numéro des parties et sous-parties entre parenthèses dans l'annonce du plan offrent un gage de clarté très apprécié. À l'inverse, rédiger les titres de parties ou de sous-parties sous forme de question nuit à la clarté : une partie ne vise pas à interroger (c'est le rôle de la problématique), mais à démontrer une assertion préalablement et clairement énoncée. Enfin, il est important de gagner en constance dans le développement d'une idée : annoncer une proposition A, l'expliquer, puis conclure que la proposition A est vérifiée. Les copies qui annoncent A, expliquent B et concluent C sont très difficiles à suivre. On évitera également la formule « L'on verra… » ou « L'on peut donc voir… », qui revient de manière récurrente.

Ces remarques faites, le jury félicite à nouveau les candidat·es pour la qualité générale de leur orthographe, de leur syntaxe et de leur écriture. Dans l'ensemble, les copies sont bien rédigées, compte tenu du contexte d'une épreuve en temps limité.